Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
AUX PHILIPPINES

Conseil consulaire – Formation bourses scolaires
Campagne boursière 2019/2020

Manille, le 16 avril 2019

Procès -Verbal

La séance a débuté le mardi 16 avril 2019 à 14 heures dans les locaux de l'Ambassade de France aux Philippines sous la présidence de M. Jean-Dominique GESLIN, Consul.

La liste des membres ayant participé à ce comité consulaire figure à l'Annexe 1.

Les travaux se sont déroulés selon l'ordre du jour suivant :
- Etude des premières demandes (7 dossiers)
- Etude des renouvellements (40 dossiers)

Les éléments suivants ont été mis à disposition des membres du Conseil consulaire :
- Ordre du jour
- Instructions générales
- Note de cadrage des travaux des CCB1
- Résumé des travaux de la CNB2
- Liste des pièces justificatives
- Liste des demandes
- Barème applicable à la campagne en cours
- Fiche des tarifs scolaires
- Renseignements sur la situation locale

A l'ouverture de la séance, il a été rappelé la confidentialité des débats ainsi que le cadre réglementaire. Un point sur les travaux de la deuxième commission nationale des bourses a été effectué. Le calendrier de la campagne 2019/2020 a été rappelé.

Le Lycée et le Poste ont veillé à informer au mieux les demandeurs concernant l'ouverture de la campagne des bourses scolaires. Le Lycée Français de Manille a bien voulu diffuser aux familles l'information. En parallèle, l'Ambassade a prévenu par courriel les demandeurs de bourses et diffusé l'information sur son site Internet, la lettre d'information FrancoPhil, et ses réseaux sociaux.

Le cadre budgétaire du CCB1 2019/2020 a été annoncé.
L'indice de parité de pouvoir d'achat IPA est de 83.

L'enveloppe limitative pour le CCB1 de Manille, à l'issue du dialogue de gestion, s'élève à 464 000 euros (soit 28 466 257.67 PHP). L'enveloppe de référence était initialement de 469 451.26 euros (soit 28 800 690.80 PHP).

Les dossiers ont été présentés aux membres du Conseil consulaire et les propositions du Poste ont été débattues dans le strict respect de l'enveloppe limitative.

Les demandes de bourses étudiées lors de cette commission concernent 47 familles, soit 72 enfants.

L'instruction des dossiers a fait apparaître :
- 43 dossiers recevables pour un montant de 461 521.15 euros (soit 28 314 180.98 PHP)
- 2 dossiers ont été ajournés (départ avéré de la famille en France et dossier incomplet)
- 2 dossiers ont été rejetés (revenus et patrimoine immobilier)
- Des pondérations à la hausse pour 7 familles.
- Deux visites à domicile ont été demandées par le Conseil consulaire.

Les travaux ont été conclus à 16h15.

Signatures

ANNEXE n° 1
PARTICIPANTS

Membres de droit :

- M. GESLIN Jean-Dominique, Représentant de l'Ambassadeur, Consul
- M. HEUSSAFF Louis-Paul, Conseiller consulaire
- M. LEJEUNE Christophe, Conseiller consulaire

Membres désigné :

- Mme BAZIN Camille, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, Enseignante
- M. FORTE Jean-Jacques, Conseiller de coopération et d'action culturelle
- Mme GIRARD Frédérique, Représentant du Comité de Gestion du LFM
- Mme MARCHAND Charlène, Représentant des parents d'élèves, Parent d'élève
- M. RAVACHE Stéphane, Représentant de l'établissement, Proviseur du LFM
- M. STOFFEL Loic, Agent comptable de l'établissement, DAF du LFM
- M. WEBER Jean-Christophe, Représentant de l'établissement, Directeur du Primaire

Experts :

- Mme LUCET Valentine, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires

Absents :

- M. GAUTHIER Philippe, Président de la Société française de solidarité